

AVIS DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO AUX CLIENTS DE HYDRO HAWKESBURY INC.



Hydro Hawkesbury inc. a déposé une requête en vue de hausser ses tarifs de distribution d'électricité. Soyez mieux renseigné. Donnez votre opinion.

Hydro Hawkesbury inc. a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario en vue de hausser ses frais de 1,70 \$ par mois pour le consommateur résidentiel moyen à compter du 1er janvier 2014. D'autres clients, dont des entreprises, pourraient aussi en être touchés.

LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) tiendra une audience publique en vue d'examiner la requête de Hydro Hawkesbury inc. Elle interrogera l'entreprise sur son besoin d'augmenter ses tarifs. Elle entendra également les arguments des personnes et des groupes représentant les clients de Hydro Hawkesbury inc. À la fin de cette audience, la CEO décidera si elle accordera une augmentation, le cas échéant.

Les distributeurs demandent en général un examen complet de leurs tarifs tous les cinq ans. Tout changement tarifaire au cours des années intermédiaires est automatiquement lié à l'inflation (et aux autres facteurs visant à stimuler l'efficacité).

La CEO est un organisme public indépendant et impartial. Elle rend des décisions qui servent l'intérêt public. Son but est de promouvoir un secteur d'énergie viable et rentable financièrement qui vous offre des services énergétiques fiables à un coût raisonnable.

SOYEZ RENSEIGNÉ ET DONNEZ VOTRE OPINION

Vous avez droit à l'information concernant cette requête et le droit de participer au processus. Vous pouvez :

- consulter la requête de Hydro Hawkesbury inc. sur le site de la CEO.
- vous inscrire à titre d'observateur à l'instance en recevant les documents de la CEO concernant l'audience.
- présenter une lettre de commentaires qui sera examinée durant l'audience.
- y participer activement (à titre d'intervenant). Inscrivez-vous d'ici le 25 août 2013 ou alors l'audience sera entamée avec ou sans votre participation et vous ne recevrez aucun autre avis concernant cette instance.
- passer en revue la décision rendue par la CEO et ses raisons sur le site Web à la fin du processus.

SOYEZ MIEUX RENSEIGNÉ

Les frais proposés concernent les services de distribution de Hydro Hawkesbury inc. Ils font partie des frais de livraison, un des cinq éléments figurant sur la facture. Le numéro pour ce dossier est EB-2013-0139. Pour en savoir plus sur cette audience, sur les démarches à suivre pour présenter des lettres ou pour devenir un intervenant, ou encore pour accéder aux documents concernant ce dossier, veuillez entrer ce numéro de dossier sur le site Web de la CEO : www.ontarioenergyboard.ca/notice. Si vous avez des questions, vous pouvez également appeler le Centre des relations avec les consommateurs au 1-877-632-2727.

AUDIENCE ORALE OU ÉCRITE

Il existe deux types d'audience à la CEO : orale et écrite. Hydro Hawkesbury inc. a déposé une requête en vue d'obtenir une audience écrite. La CEO prend cette requête en considération. Si vous croyez qu'une audience orale doit avoir lieu, vous pouvez écrire à la CEO pour expliquer pourquoi.

CONFIDENTIALITÉ

Si vous présentez une lettre de commentaires ou participez à l'audience à titre d'observateur, votre nom et le contenu des documents que vous allez déposer auprès de la CEO seront versés au dossier public et publiés sur le site Web de la CEO. Toutefois, votre numéro de téléphone, votre adresse et votre adresse courriel seront supprimés. Si vous êtes une entreprise, tous vos renseignements demeureront accessibles au public. Si vous participez à titre d'intervenant, tous vos renseignements seront du domaine public.

Cette audience sera tenue en vertu de l'article 78 de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O. 1998 chap.15 (annexe B).

ONTARIO ENERGY BOARD NOTICE TO CUSTOMERS OF HYDRO HAWKESBURY INC.



Hydro Hawkesbury Inc. has applied to raise its electricity distribution rates. Learn more. Have your say.

Hydro Hawkesbury Inc. has applied to the Ontario Energy Board to increase the amount it charges by \$1.70 each month for the typical residential customer beginning on January 1, 2014. Other customers, including businesses, may be affected as well.

THE ONTARIO ENERGY BOARD IS HOLDING A PUBLIC HEARING

The Ontario Energy Board (OEB) will hold a public hearing to consider Hydro Hawkesbury Inc.'s request. We will question the company on its case for a rate increase. We will also hear arguments from individuals and from groups that represent Hydro Hawkesbury Inc. customers. At the end of this hearing, the OEB will decide what, if any, increase will be allowed.

Distributors typically apply for a full review of their rates every five years. Any rate changes for the years in between are automatically tied to inflation (and other factors intended to promote efficiency).

The OEB is an independent and impartial public agency. We make decisions that serve the public interest. Our goal is to promote a financially viable and efficient energy sector that provides you with reliable energy services at a reasonable cost.

BE INFORMED AND HAVE YOUR SAY

You have the right to information regarding this application and to be involved in the process. You can:

- review Hydro Hawkesbury Inc.'s application on the OEB's website now.
- sign up to observe the proceeding by receiving OEB documents related to the hearing.
- file a letter with your comments, which will be considered during the hearing.
- become an active participant (called an intervenor). Apply by August 25, 2013 or the hearing will go ahead without you and you will not receive any further notice of the proceeding.
- at the end of the process, review the OEB's decision and its reasons on our website.

LEARN MORE

These proposed charges relate to Hydro Hawkesbury Inc.'s distribution services. They make up part of the Delivery line -- one of the five line items on your bill. Our file number for this case is EB-2013-0139. To learn more about this hearing, find instructions on how to file letters or become an intervenor, or to access any document related to this case please enter that file number at the OEB website: www.ontarioenergyboard.ca/notice. You can also phone our Consumer Relations Centre at 1-877-632-2727 with any questions.

ORAL VS. WRITTEN HEARINGS

There are two types of OEB hearings – oral and written. Hydro Hawkesbury Inc. has applied for a written hearing. The OEB is considering this request. If you think an oral hearing is needed, you can write to the OEB to explain why.

PRIVACY

If you write a letter of comment or sign up to observe the hearing, your name and the content of your letter or the documents you file with the OEB will be put on the public record and the OEB website. However, your personal telephone number, home address and email address will be removed. If you are a business, all your information will remain public. If you apply to become an intervenor, all information will be public.

This rate hearing will be held under section 78 of the Ontario Energy Board Act, 1998, S.O. 1998 c.15 (Schedule B).